

**ADDENDUM 1**

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC4)

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONCERTÉE EN FAVEUR DE  
L'ANGE DE MER (*Squatina squatina*)**

**UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.5**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP13**

- Il a été recommandé de poursuivre cette action concertée.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES  
PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- L'auteur et les partenaires ont été félicités pour le travail accompli.
- Il a été noté que deux espèces d'anges de mer auxquelles il était fait référence dans la proposition n'étaient pas inscrites aux Annexes de la CMS. Il a été recommandé que les activités entreprises dans le cadre de la présente Action concertée se concentrent uniquement sur *Squatina squatina*.